



OFFICE FOR CIVIL RIGHTS

Office for Civil Rights

U.S. Department of Health
and Human Services

200 Independence Avenue, SW.
H.H.H. Building, Room 509-F
Washington, D.C. 20201

TÉLÉPHONE
1-800-368-1019

E-MAIL
ocrmail@hhs.gov

TDD
1-800-537-7697

www.hhs.gov/ocr

PRENEZ CONNAISSANCE DE VOS DROITS CONTRE LA DISCRIMINATION ! OFFICE FOR CIVIL RIGHTS (OCR)

L'Office for Civil Rights (OCR) du ministère de la Santé et des services sociaux (HHS) des États-Unis est responsable de l'application des lois relatives aux droits civils, que les entités qui bénéficient d'un financement fédéral du HHS sont tenues de respecter. Ces lois interdisent toute discrimination basée sur la race, la couleur de peau, l'origine nationale, le handicap ou l'âge. Certaines lois peuvent également protéger les individus contre la discrimination basée sur le sexe ou la religion.

Les lois nous protègent !

Voici quelques exemples de lois qui nous protègent :

- Titre VI de la loi sur les droits civils de 1964 Section 504 de la loi
- sur la réinsertion de 1973
- Titre II de la loi de 1990 sur les Américains en situation de handicap
- Loi de 1975 sur la discrimination basée sur l'âge
- Les dispositions de la loi Hill-Burton relatives à l'assurance du service communautaire
- Article 1557 de la loi sur les soins abordables

Liste non exhaustive d'établissements, programmes et prestataires de services qui reçoivent des fonds du HHS :

- Hôpitaux
- Professionnels de santé exerçant en cabinet privé avec des patients assistés par Medicaid
- Centres de santé mentale familiaux et communautaires
- Centres de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie
- Maisons de repos
- Organismes d'État chargés de la gestion des soins de santé
- Foyers d'accueil
- Garderies et centres pour personnes âgées
- Programmes de nutrition
- Agences d'aide au revenu et de services sociaux, au niveau étatique et local

Comment déposer une plainte pour discrimination auprès de l'Office for Civil Rights (OCR)

Si vous pensez que vous ou quelqu'un d'autre avez été victime de discrimination en raison de votre race, couleur de peau, origine nationale, handicap, âge ou dans certains cas sexe ou religion, de la part d'une entité recevant une aide financière du HHS, vous ou votre représentant légal pouvez déposer une plainte auprès de l'OCR. Les plaintes doivent être déposées dans un délai de 180 jours à compter de la date de la discrimination alléguée.

Vous pouvez envoyer une plainte par écrit ou remplir et renvoyer à l'OCR le formulaire de plainte disponible sur notre page Internet à l'adresse www.hhs.gov/ocr. Le formulaire de plainte est également disponible sur notre page Internet dans d'autres langues à la rubrique Informations sur les droits civils dans d'autres langues.

Les informations suivantes doivent être incluses :

- Vos nom, adresse et numéro de téléphone.
- Vous devez apposer votre signature nominative sur tout document écrit. Si vous déposez une plainte au nom de quelqu'un d'autre, par exemple, un conjoint, ami, client, etc., indiquez vos nom, adresse et numéro de téléphone, en précisant votre lien de parenté avec cette personne.
- Nom et adresse de l'établissement ou de l'organisme qui, selon vous, a fait preuve de discrimination.
- Quand, comment et pourquoi vous pensez qu'il y a eu discrimination.
- Toute autre information pertinente.

Si vous envoyez la plainte par courrier, adressez-la à l'attention du directeur régional du bureau régional de l'OCR concerné. L'OCR compte dix bureaux régionaux, chacun couvrant des États spécifiques. Les plaintes peuvent également être envoyées par courrier au siège de l'OCR à l'adresse suivante :

**Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services 200
Independence Avenue, SW.
H.H.H. Building, Room 509-F
Washington, D.C. 20201**

Pour en savoir plus :

Consultez notre site Internet www.hhs.gov/ocr
Appelez-nous au numéro gratuit 1-800-368-1019
Envoyez-nous un e-mail : ocrmail@hhs.gov
TDD : 1-800-537-7697

Des services d'assistance linguistique pour les enjeux liés à l'OCR sont disponibles et fournis gratuitement. Les services de l'OCR sont accessibles aux personnes handicapées.

www.hhs.gov/ocr